

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Informations réglementées



CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE PUBLIÉ, PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

Lievegem, le 5 juin 2020 - 18:00

Ter Beke offre à ses actionnaires un dividende optionnel et annonce les conditions relatives à cet offre

L'assemblée générale de Ter Beke du 28 mai 2020 a décidé de distribuer un dividende brut de 4,00 EUR / action (2,80 EUR net / action) pour l'exercice 2019.

Le Conseil d'administration a décidé, conformément à son annonce antérieure du 17 avril 2020, d'offrir aux actionnaires de Ter Beke la possibilité d'un dividende optionnel pour l'exercice 2019.

Dans le cas d'un dividende optionnel, les actionnaires ont la possibilité de contribuer leurs créances résultant de la distribution des bénéfices dans le capital de la société, contre l'émission de nouvelles actions, en plus de l'option de recevoir le dividende en espèces ou d'opter pour une combinaison des deux options précédentes.

Les fonds non versés en espèces offrent à Ter Beke la possibilité d'investir davantage dans l'avenir par le biais d'un financement par emprunt et de réaliser sa stratégie de croissance. Le dividende optionnel permet également (en fonction des droits au dividende qui sont apportés au capital de Ter Beke) d'éviter les décaissements.

L'actionnaire a le choix de recevoir le dividende en espèces ou de l'apporter contre de nouvelles actions, comme suit:

Option 1: paiement du dividende en espèces

Chaque action Ter Beke donne droit à l'actionnaire à un dividende brut de 4,00 EUR ou à un dividende net de 2,80 EUR (après déduction de 30% de précompte mobilier)

Option 2: Apport du dividende contre de nouvelles actions Ter Beke

Chaque action Ter Beke confère à l'actionnaire un droit de dividende (coupon n° 32).

Une nouvelle action Ter Beke peut être souscrite en apportant 37 droits au dividende (chacun représentant un dividende net de 2,80 EUR). Le prix de souscription par un actionnaire est donc de $37 \times 2,80 = 103,60$ EUR pour une nouvelle action. Cela signifie une décote de 5,73 % par rapport à la moyenne du cours de clôture des 10 jours de bourse précédant la décision du conseil d'administration (22 mai 2020 jusqu'au 4 juin 2020 inclus) et une décote de 3,63 % par rapport au cours de clôture de l'action Ter Beke du jeudi 4 juin 2020, toujours après déduction du dividende brut de l'exercice 2019.

Option 3: une combinaison des deux options précédentes.

Nancy De Sy - Group Communications Manager

T +32 9 370 12 69

M +32 492 25 10 57

nancy.desy@terbeke.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Informations réglementées



Modalités du dividende optionnel

- L'action sera cotée coupon inclus jusqu'au jeudi 11 juin 2020. A partir du vendredi 12 juin 2020, l'action sera cotée ex-coupon.
- La date d'enregistrement (record date), qui est la date à laquelle les positions sont clôturées pour identifier les actionnaires ayant droit au dividende, est le lundi 15 juin 2020.
- Les actionnaires sont priés de communiquer leur choix de mode de paiement à leur institution financière entre le mardi 16 juin 2020 (9h00) et le vendredi 26 juin 2020 (16h00).
- Toutes les informations complémentaires sont disponibles dans le mémorandum d'information qui sera disponible sur le site Internet à partir du 5 juin 2020 (<https://www.terbeke.be/fr/investor-relations/communiqu-s-de-presse-et-publications>).
- Les actionnaires qui n'ont pas communiqué de préférence seront payés automatiquement et exclusivement en espèces.
- Après la période d'option, le résultat est traité puis annoncé le jeudi 2 juillet 2020 après la clôture de bourse.
- A partir du lundi 6 juillet 2020, le paiement effectif sera effectué, selon le choix de l'actionnaire, sous forme d'émission de nouvelles actions en échange de l'apport de droits au dividende, ou du paiement du dividende pour 2019 en espèces, ou une combinaison des deux.
- Les actions nouvellement créées seront cotées à partir du lundi 6 juillet 2020 et seront dès lors également négociables.
- Ces actions nouvellement créées auront droit aux résultats à compter du 1er janvier 2020 (premier dividende mis à disposition en 2021).
- Pour les actionnaires exonérés de précompte mobilier, la contribution de dividende sera de 2,80 EUR par action, et le solde résultant de l'exonération du précompte mobilier sera payé en espèces à partir du lundi 6 juillet 2020. Les actionnaires qui se trouvent dans une telle situation doivent soumettre le certificat d'exemption habituel via leur institution financière à BNP Paribas Fortis SA, qui en tant qu'institution financière fournit des services financiers liés à l'action Ter Beke.

Conditions suspensives

Le Conseil d'Administration se réserve le droit discrétionnaire de retirer l'offre de dividende optionnelle si le cours de l'action Ter Beke sur Euronext Brussels augmente ou baisse significativement entre le 5 juin 2020 et le 2 juillet 2020 par rapport au prix sur base duquel le prix d'émission a été déterminé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration se réserve également le droit discrétionnaire de retirer l'offre de dividende optionnelle si un événement extraordinaire de nature politique, militaire, économique, environnementale ou sociale, susceptible d'affecter de manière sensible l'économie ou les marchés financiers, se produit entre le 5 juin 2020 et le 2 juillet 2020.

Tout retrait de l'offre de dividende optionnelle sera rendu public immédiatement au moyen d'un communiqué de presse. L'exercice ou le non-exercice de ce droit ne peut en aucun cas engager la responsabilité de Ter Beke.

(fin du communiqué de presse)

Nancy De Sy - Group Communications Manager

T +32 9 370 12 69

M +32 492 25 10 57

nancy.desy@terbeke.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Informations réglementées



Contacts

Si vous avez des questions sur le présent communiqué de presse ou pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Francis Kint*
CEO
Tél. +32 9 370 13 17
francis.kint@terbeke.com

Yves Regniers°
CFO
Tél. +32 9 370 13 17
yves.regniers@terbeke.com

* Représentant permanent de SP Argalix
° Représentant permanent de SP Esroh

Vous pouvez également consulter ce communiqué de presse et nous adresser vos questions via le module Investor Relations de notre site web (www.terbeke.com).

Pour plus d'information sur Ter Beke, veuillez consulter www.terbeke.com.

Calendrier financier

Résultats du dividende optionnel :
Résultats premier semestre 2020 :

le 2 juillet 2020 après la clôture de la bourse
le 28 août 2020 avant l'ouverture de la bourse

Nancy De Sy - Group Communications Manager

T +32 9 370 12 69

M +32 492 25 10 57

nancy.desy@terbeke.com